

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

AUTORITE CONTRACTANTE : AGENCE
NATIONALE DU DOMAINE ET DU FONCIER
(ANDF)

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	8
I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE	9
II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT	10
III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	11
3.1. Méthodologie de l'audit.....	11
3.2. Outils d'évaluation utilisés	11
IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION.....	13
V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	14
5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUISES POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	14
5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	16
5.3. ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)	17
5.4. ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION.....	18
5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité.....	18
5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	20
5.4.3. Appréciation de « l'auditabilité » des marchés sélectionnés	21
5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables	21
5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner.....	22
5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	23
5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	24
5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	25
5.4.4.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	26
5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés	27
5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré	29
5.4.4.8. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation	29
5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés	30
5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation.....	31
5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS	33
5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	33
5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution	35
5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique.....	36
5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES	36
5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants	36
5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations.....	37
5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES.....	37
5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES	38
5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS	38
5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES.....	38
5.11. ANNEXES	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANDF	Agence Nationale Du Domaine Et Du Foncier
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TdR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

TABLEAUX

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales.....	6
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d’audit	8
Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation	13
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations	13
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l’organisation et le fonctionnement interne de l’Autorité Contractante en matière de marchés publics	14
Tableau n° 6 : Résultats de l’évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	16
Tableau n° 7 : Résultats de l’évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) ..	17
Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l’échantillon	19
Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation	20
Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité (Voir détail en annexe A3).....	21
Tableau n° 11 : Synthèse des marchés selon leur statut d’auditabilité.....	21
Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d’appel à concurrence et de l’invitation à soumissionner	22
Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d’information et de transparence	23
Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception des offres, de l’ouverture et de l’attribution des marchés	24
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l’existence des avis conformes de l’organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	25
Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente	26
Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	27
Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités.....	29
Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d’intérêt dans les marchés audités	30
Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation.....	32
Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l’exécution des marchés sélectionnés	33
Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d’exécution	35
Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables.....	36
Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l’opinion de l’auditeur sur la conformité de procédures auditées.....	37
Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés	39

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l’audit des marchés publics de l’ANDF pour l’exercice 2024. L’analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d’audit 2025**, en s’appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **deux (2) marchés** ont été recensés pour un montant global de **25 652 179 FCFA**. L’échantillon retenu pour l’audit comprend **deux (2) marchés**, représentant **100%** du nombre total et **100 %** de la valeur totale, soit un montant cumulé de **25 652 179 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Tous les **2 marchés sélectionnés** sont **auditables**.

⇒ Résultats de conformité :

À l’issue de nos vérifications :

- **Tous les deux (2) marchés auditables, soit 100% ont été déclarés conformes** sur la base de la performance observée à l’issue de la procédure de passation et d’exécution ;
- **Tous les deux (2) marchés sélectionnés pour la matérialité physique, soit 100% sont parfaitement matérialisés.**

Les constats et appréciations globales de l’audit sont résumés dans le tableau ci-après : synthèse des constats et appréciations globales :

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N. conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	92%	Très satisfaisante	Absence des actes respectifs portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la PRMP, de la CCMP et du SP-PRMP
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	69%	Moyenne	Présence des actes d'affectation de la PRMP, du SP-PRMP, du Chef de la CCMP et des membres de la CCMP en lieu et place des actes de nomination
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	95%	Très satisfaisante	Non cohérence des marchés avec le PPM révisé notamment en termes de calendrier
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	96%	Très satisfaisante	Absence de la Preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive dans les deux marchés auditables
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A7	Règles d'information et de transparence	86%	Satisfaisante	Absence de publication de PV d'attribution définitif des deux marchés audités
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A9	Avis des organes de contrôle compétents	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	N/A	N/A	N/A
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)			
A15	Indices de collusion	100%	Présence d'indices faibles ou isolés	Rien à signaler

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A16	Indices de conflits d'Intérêts	100%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A19	Gestion des délais d'exécution	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	N/A
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	N/A
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés		96%		

⇒ **Recommandations clés :**

- Prendre dans les meilleurs délais les actes respectifs portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la PRMP, de la CCMP et du SP-PRMP conformément aux textes en vigueur ;
- Publier **à l'avenir** l'avis d'attribution définitive **des marchés** et conserver la preuve pour les besoins de contrôle ultérieur.

⇒ **Principales difficultés rencontrées lors de la mission d'audit**

Au cours de la mission d'audit, une difficulté majeure ci-dessous a été rencontrée, susceptible d'avoir affecté la profondeur ou la portée de certains constats. En effet, l'ANDF n'a pas affecté de bureau sécurisé à l'équipe d'audit pour faciliter le contrôle lors du passage de la mission.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire de l'exercice **2024** de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier (**ANDF**) a été marquée par la passation de **deux (2) marchés publics** (contrats approuvés) **pour un montant global de 25 652 179 FCFA TTC** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (*cf. annexe A0*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDRs par le Cabinet a conduit à la sélection de **deux (2) marchés publics d'une valeur globale de 25 652 179 FCFA** (*cf. annexe 0*) soit un taux de représentativité de **100 %** en termes de volume des marchés et **100%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	2	25 652 179	2	25 652 179	100%	100%

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ANDF et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'ANDF des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'ANDF lors de la séance de restitution la synthèse des constats (*cf. Liste de présence en annexe*) et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et opinions, ainsi que de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2026



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT

Selon les TdR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:	Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.
Objectifs spécifiques	•Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ; •Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ; •Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ; •Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ; •Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ; •Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ; •Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ; •Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ; •Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ; •Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ; •Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ; Formuler des recommandations concrètes

III.METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés.

3.1.Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1- Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2- Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3- Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4- Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5- Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6- Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7- Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8- Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès de l'AC ;
- Phase 9- Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission à l'AC pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10-Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11- Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP

3.2.Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ Méthode d'évaluation

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-lists présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

$\text{Note pondérée (\%)} = \frac{[(\text{Taux de respecté} \times 100) + (\text{Taux de partiellement respecté} \times 50) + (\text{taux de non-respecté} \times 0)]}{\text{Nombre total}}$

⇒ Grilles d'évaluation

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grilles normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- Grille d'appréciation des pièces obligatoires

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X \geq 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- Grille d'évaluation de l'auditabilité

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

Cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit

- Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion)

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices forts ou répétés

- Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ Données globales

Au cours de l'exercice 2024, l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) a procédé à la passation de **2 marchés** publics, pour un montant total de **25 652 179 FCFA** hors taxes. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment le registre spécial des offres et le grand livre des comptes fournisseurs au titre de la période sous revue, la mission confirme que les marchés qui lui ont été communiqués par l'AC sont exhaustifs.

▪ Modes de passation utilisés :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont la répartition se présente comme suit :

Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	DRP	2	100%	25 652 179	100%
	Total	2	100%	25 652 179	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

▪ Nature des marchés exécutés :

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	2	100%	25 652 179	100%
	Total	2	100%	25 652 179	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

Opinion de l'auditeur : On note au titre de l'exercice sous revue que l'autorité contractante a passé que des marchés fournitures (100% en valeur) et a utilisé des procédures de demandes de **renseignement** et de prix (DRP) (100%) ce qui favorise l'existence d'un bon rapport qualité prix.

Recommandation :

Pérenniser dans l'avenir les bonnes pratiques ci-dessus identifiées.

Commentaire de l'AC : Bien noté.

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUISES POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	0	1	100%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	1	1	0%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	1	1	0%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	8	8	0%
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)	NSF	1	1	0%
	Taux moyen d'absence		33	36	8%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A1)

Constat de l'audit :

Malgré une performance très satisfaisante, il importe de noter l'absence des actes respectifs portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la PRMP, de la CCMP et du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 8%, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics est jugée " Très satisfaisante " conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Risques de non-conformité réglementaire et de fragilisation du dispositif institutionnel de passation des marchés publics, susceptibles d'entraîner la remise en cause de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés, ainsi que la contestation de la validité des actes posés par des organes insuffisamment formalisés

Recommandation de l'auditeur :

Prendre dans les meilleurs délais ces différents actes manquants

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte

5.2.ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'**annexe A4** du référentiel.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation (en pourcentage)			Taux de Performance
Respecté	Partiellement Respecté	Non Respecté	
69%	00%	31%	69%

(Source des données : Annexe A4)

Constat de l'auditeur :

Cette performance est due aux anomalies suivantes relevées :

Points de contrôle de conformité	Irrégularité identifiées
Conformité de la nomination des autres membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) aux dispositions de l'Article 3 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020	Existence de décision portant affectation des nouveaux membres. Toutefois, la durée du mandat n'a pas été mentionné dans ladite décision.
Conformité de la nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) aux dispositions de l'Article 11 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.	Existence de décision portant affectation des nouveaux membres. Toutefois, la durée du mandat n'a pas été mentionné dans ladite décision.
Conformité de la nomination du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) aux dispositions des Articles 4 et 5 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020.	le CCMP a été affecté et sans acte de nomination

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 69%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée « **Moyenne** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Ces insuffisances exposent l'ANDF à :

- un **risque de non-conformité réglementaire et institutionnelle**, susceptible de fragiliser la validité juridique des procédures de passation et de contrôle des marchés ;
- un **risque de défaillance du dispositif de contrôle interne**, en raison de l'absence de fonctionnement effectif des organes compétents ;

Recommandation :

Se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en procédant, dans les meilleurs délais, à la prise et à la formalisation des actes relatifs à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics, notamment la PRMP, le Secrétariat Permanent de la PRMP ainsi la CCMP conformément aux modèles types de l'ARMP ;

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte

5.3.ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que ses deux (2) révisions, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de l'**annexe A N°5** du référentiel.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation (en pourcentage)			Taux de Performance
Respecté	Partiellement Respecté	Non Respecté	
90%	10%	0%	95%

(Source des données : Annexe A5)

La mission a relevé **un taux moyen de performance de 95%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue.

Constat de l'audit :

La seule irrégularité relevée se résume comme suit :

Points de contrôle de conformité	Irrégularité identifiée
Les marchés réellement attribués au cours de l'exercice audité sont en cohérence avec le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) révisé, notamment en termes de procédure, de nature de prestation et de calendrier, conformément aux principes de traçabilité et de prévisibilité	Non cohérence des marchés avec le PPM révisé notamment en termes de calendrier

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux de conformité de 95 %, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « Très satisfaisante » conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Risque de non-conformité à la planification des marchés publics et de non-respect des délais réglementaires, lié à l'incohérence entre les marchés exécutés et le calendrier du PPM révisé

Recommandations :

S'assurer à l'avenir de la cohérence entre le PPM révisé et les marchés attribués notamment en termes de procédure, de nature de prestation et de calendrier, conformément aux principes de traçabilité et de prévisibilité.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.4.ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de l'Autorité contractante au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre** ou **60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés (≥ 50 %) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **2** marchés publics, représentant une valeur globale de **FCFA 25 652 179 francs CFA** hors taxes. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de

représentativité de **100 %** en nombre de marchés et de **100 %** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période audité.

La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
DRP	2	25 652 179
Total sélectionné (a)	2	25 652 179
Total complété à la suite du contrôle d'exhaustivité des marchés communiqués	0	0
Total communiqué (c)	2	25 652 179
% (a+b) / c	100%	100%

Source des données : Annexe A0 _ Liste des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés par l'audit

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans ce fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	44	4%
	Total des pièces attendues par marché (b)	46	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	2	
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces obtenues par marché (d)	12	0%
	Total des pièces attendues par marché (e)	12	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	0	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés $1-[(a+d)/(c+e)]$		3%	

(Source des données : Annexe A2)

Constat de l'audit :

La mission note un taux moyen d'incomplétude de 3% justifié essentiellement par une pièce dont l'absence entraîne une non-conformité de la procédure : Preuve d'affichage de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) au niveau de la préfecture, de la mairie et au siège de l'ANDF pour les deux marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 3%, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée " Très satisfaisante" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Risque de non-conformité réglementaire et d'atteinte aux principes de transparence et de publicité des marchés publics, lié à l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive.

Recommandation :

Identifier les causes liées à l'absence de cette pièce réglementaire et prendre les dispositions à l'avenir pour la rendre disponible.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.4.3. Appréciation de « l'auditabilité » des marchés sélectionnés

L'évaluation de « l'auditabilité » des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20% conformément au point 3.2 du présent rapport.

Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	F DAF 96741	F DAF 96746
Total des pièces obtenues (A)	20	20
Total des pièces attendues (B)	20	20
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	0%	0%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK
Conclusion sur le statut d'auditabilité du marché	Marché auditable	Marché auditable

(Source des données : Annexe A3)

Nous présentons ci-après le tableau (synthèse) qui regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité (confère détail en annexe A3).

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés selon leur statut d'auditabilité

	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
Nombre	2	0	2
%	100%	0%	100%

1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 20% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.

5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de

collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des **Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC)** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité** définie à l'annexe A1 à A21 du Référentiel d'audit, laquelle intègre les exigences légales et réglementaires applicables.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A6 de présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source : Annexe A6)

Constat de l'audit :

Le taux **moyen** de performance est de 100%. L'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner n'a révélé aucune irrégularité.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques ci-dessus identifiées liées à l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte

5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité **des informations relatives aux avis d'appel d'offres, aux critères d'évaluation, aux décisions d'attribution et aux procès-verbaux d'ouverture des plis** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A7 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	86%	0%	14%	86%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	86%	0%	14%	86%
Taux moyen de performance									86%

(Source des données : Annexe A7)

Constat de l'audit :

Tous les deux (2) marchés sélectionnés ont affiché un taux de performance de plus de 86%. Toutefois, la mission a relevé la non-conformité suivante :

Points de contrôle	Irrégularités	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de la publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), ou de l'affichage de l'avis d'attribution définitive au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 87 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-	L'avis d'attribution définitif non publié.	F_DAF_96741	Achat de pneus
	Il ressort des diligences effectuées que l'avis d'attribution définitif n'a pas été affiché au siège de l'ANDF, la mairie ni à la préfecture	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 86% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Non-conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur.

Recommandation :

Respecter à l'avenir les règles de publicité prévues par les dispositions en vigueur dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de passation de marchés ainsi que les exigences de transparence formulées respectivement à l'Article 87 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la régularité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés publics qui vise à s'assurer que ces étapes clés ont été conduites dans le respect strict des procédures prévues par la réglementation et conformément aux règles établies dans les Dossiers d'appel à concurrence relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité du référentiel d'audit**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A8 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

N° d'ordre	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Foncières	11 552 200	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source des données : Annexe A8)

Constat de l'audit :

Le taux **moyen** de performance est de 100%. Pas d'anomalies relevées par la mission.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Aucun risque n'a été relevé.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques ci-dessus identifiées liées aux opérations relatives à la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis de l'organe de contrôle requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A9 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source des données : Annexe A9)

Constat de l'audit :

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur ce point, c'est ce qui justifie le taux de performance de 100% observé pour l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées relatives aux avis requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés en référence aux textes en vigueur.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte

5.4.4.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A10 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source des données : Annexe A10)

Constat de l'audit :

La mission n'a pas relevé d'observation sur ce point, c'est ce qui justifie le taux **moyen** de performance de 100% observé pour l'ensemble des deux (2) marchés.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un **taux moyen de performance de 100%** pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandation

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées relatives aux processus d'approbation des marchés en référence aux textes en vigueur.

Commentaire de l'AC

Nous prenons acte.

5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A21 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N° d'ordre	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performance
						% Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14099979	DRP	Marché auditable	90,00%	10,00%	90,00%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11552200	DRP	Marché auditable	90,00%	10,00%	90,00%
Taux moyen de performance								90,00%

(Source des données : Annexe A21)

Constat de l'audit :

Sur les deux (2) marchés audités, tous les deux présentent un taux de performance de 90% chacun. Les principaux constats faits sur les délais dans le processus de passation des marchés audités se présentent comme suit :

- **Analyse du degré de respect des délais de passation par marché**

La mission a noté que 90% des délais de passation calculés ont été respectés pour les deux marchés « Achat de pneus » et « Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Foncières ». En revanche, le seul délai ci-après n'a pas été calculé pour défaut de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitif :

- Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat [des deux marchés audités] ;
- **Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables**

Pour l'ensemble des douze (12) délais de passation calculés, neuf (9) présentent un taux moyen de respect de 100%. Il s'agit de :

- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020), 100% sur l'ensemble des marchés audités ;
- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ;
- Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)/(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) ;
- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)/(art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)
- Délai entre la réception du projet de marché validé par la DNCMP et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3.10 décret 2020-600 du 23 Décembre 2020) ;
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (art 3.12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation).

Par contre, un (1) délai présente un taux de 0%. Il s'agit du :

- Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat.

Par ailleurs, deux (2) délais sont jugés non applicables, à savoir :

- Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire ;
- Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes: AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **90%** pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée « **satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Retard dans la mise en œuvre des activités et non-atteinte des objectifs fixés.

Recommandation :

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée (y compris un registre pour la transcription datée de toutes opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés) pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- Installer un outil de suivi dynamique listant tous les marchés en cours les dates réglementaires et réelles pour chaque étape.

Commentaire de l'AC

Nous prenons acte. Toutefois, il faut noter qu'il existe des registres pour la transcription datée de toutes **les** opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés (Disponible en cas de besoin).

5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

Aucun **marché attribué par gré à gré** n'a été communiqué à la mission.

5.4.4.8. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion** du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'annexe 15 dédiée à l'évaluation des « Collusion ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

(Source des données : Annexe A15)

Constat de l'audit :

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, la mission n'a pas relevé d'observation sur ce point.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, les procédures de passation des marchés présentent « des indices faibles ou isolés » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques en réduisant ou éliminant tous les risques de collusion dans les marchés publics.

Commentaire de l'AC

Nous prenons acte.

5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d'intérêt du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d'intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'annexe A16 dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

(Source des données : Annexe A16)

Constat de l'audit

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, la mission n'a pas relevé d'observation sur ce point.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des marchés sélectionnés présente « une absence d'indices de conflit d'intérêt » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques en réduisant ou éliminant tous les risques de conflits d'intérêt dans les marchés publics.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- les taux de performance globaux par marché ;
- le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation.

Le tableau ci-dessous présente les **résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable**s :

Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	97,14%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Défaut de publication du l'avis d'attribution définitif
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Marché auditable	97,14%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Défaut de publication du l'avis d'attribution définitif
Taux moyen de performance						97,14%							

Source : Annexe A18

Analyse quantitative :

Tous les deux (2) marchés audités ont été jugés conformes, soit un taux de conformité de 100%.

Analyse qualitative :

Par ailleurs, aucun des deux (02) marchés ne présentent d'irrégularités majeures au regard des documents communiqués.

Conclusion générale :

Les résultats montrent que bien que les deux (2) marchés soient auditables et globalement conformes, la persistance d'écarts modérés sur les deux marchés recommande un mécanisme de suivi de l'élaboration des différents documents de la passation et d'exécution permettant une bonne gestion des marchés.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conformité de la procédure de passation :

Bien noté.

5.5.ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS

L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution

5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- La vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- L'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A11 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source : Annexe A11)

Constat de l'audit :

La mission n'a pas relevé d'observation sur ce point car le taux **moyen** de performance est de 100% pour l'ensemble des deux (2) marchés.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée « très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques en réduisant ou éliminant tous les risques relatifs à la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés.

Commentaire de l'AC :

Nous prenons acte.

5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A19 du présent rapport.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (Respecté, Non Respecté, N/A)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme) :	% de conformité
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	30	6	Respecté	N/A	Conforme	100%
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	20	13	Respecté	N/A	Conforme	100%
Taux moyen de performance											100%

(Source : Annexe A19)

Constat de l'audit :

La mission n'a pas relevé d'observation sur ce point, c'est ce qui justifie le taux de performance de 100% observé pour l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux **moyen** de performance de 100%, la gestion des délais d'exécution est jugée très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques observées en matière de gestion des délais d'exécution des marchés.

Commentaire de l'AC

Bien noté.

5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés issus du fichier Excel, feuille dédiée « Résumé conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés » **du référentiel d'audit**. Cette synthèse combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable :

Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
Taux moyen de performance						100%	

(Source : Annexe A20)

Analyse quantitative :

Tous les deux (2) marchés audités ont été jugés conformes par rapport à la gestion administrative et technique

Analyse qualitative :

Aucun des deux (2) marchés ne présente d'écarts majeurs.

Commentaire de l'autorité contractante sur conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables

Rien à signaler.

5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES

Dans le cadre de la vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés, deux analyses sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la conformité des Avenants et de celle relative à la conformité des résiliations.

5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants

Aucun avenant n'a été communiqué à la mission pendant la période sous revue.

5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations

Aucun marché résilié n'a été communiqué à la mission dans le cadre de l'audit des marchés audités.

5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposée sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont structurés dans le **tableau récapitulatif ci-dessous**, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité de procédures auditées

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impacts des écarts)
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	14 099 979	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	11 552 200	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

(Source : Annexe A30)

Conclusion :

Analyse quantitative :

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur cinq critères déterminants qui se présentent comme suit :

- **Taux de performance** supérieur ou égal à 80 %
- **Inscription du marché au PPM** (Inscrit ou Non inscrit)
- **Délais de dépôt des offres** (Respecté ou Non respecté)
- **Approbation du marché** (Approuvé ou Non approuvé)
- **le non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats** (exécution du marché)

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèle que l'ensemble des marchés est conforme, dégageant ainsi un taux de conformité de 100 %, sans aucun écart constaté.

Analyse qualitative :

Aucun écart n'a été constaté. Les observations consignées dans le tableau pour chacun des marchés ne mentionnent explicitement « Rien à signaler », confirmant l'absence de toute irrégularité procédurale ou administrative sur la période auditée

Opinion de l'auditeur

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que l'ensemble des marchés examinés est conforme tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

La mission n'a pas pu procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante pour défaut de communication du rapport de l'exercice précédent

5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Aucun marché audité n'a fait l'objet de recours

5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à l'**annexe A0**.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Les résultats de la vérification sont résumés comme ci-après :

Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Types de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	F_DAF_96741	Achat de pneus	Fourniture	ANDF	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées
2	F_DAF_96746	Acquisition d'imprimés techniques pour la délivrance des Titres Fonciers	Fourniture	ANDF	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées

Cf détail en annexe (Guide d'audit matérialité)

Opinion de l'Auditeur :

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain.

Les deux (2) marchés audités (sélectionnés pour la matérialité physique), sont parfaitement matérialisés avec des preuves conformes et vérifiables.

Risque :

Néant

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques observées en matière de gestion de matérialité physique des marchés.

Commentaire de l'autorité contractante :

Bien noté.

5.11. ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)
A4	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A6 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner
A7	Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence
A8 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés
A9	Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A11	Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés
A15	Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit_matérialité	- Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés ;